



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 37813

Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de défendre le basson, de facture et de tradition françaises. Il attire son attention sur l'utilité de mesures relevant de sa responsabilité à la suite de faits démontrant qu'à des concours de l'opéra de Nice, de Lyon, seuls étaient admis des instrumentalistes jouant le basson allemand. Il attire également son attention sur le fait que l'administration du futur opéra de la Bastille aurait également annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Dans de telles conditions, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour défendre et préserver l'école française, la lutherie française, les conservatoires français, dont l'autorité est reconnue en matière d'enseignement dans les écoles municipales, nationales, conservatoires de région, conservatoires nationaux, supérieurs de Lyon et Paris qui sont des éléments de la culture et du patrimoine de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37813

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1092